



Gestion des déchets

A vos bacs... Prêts ? ... Triez !

Après la phase de préparation menée ces derniers mois, l'évolution de la collecte des déchets a démarré !

Ainsi, depuis le 3 juin, les agents de la Communauté de Communes assurent la collecte en porte-à-porte de vos bacs. C'est également le démarrage de la phase d'adaptation, dans la perspective de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2020.

Vous trouverez ici quelques informations importantes à retenir pour cette nouvelle étape !

➤ **Qui collecte ?**

Les agents techniques de la Communauté de Communes, avec un camion-benne équipé d'un système d'identification (pour lire la puce présente sur votre bac) et de pesée embarquée (pour peser les déchets qu'il contient).

➤ **Quand ?**

En 2019, la collecte de la commune de Janailhac est assurée le MARDI.

!/ \ Pensez à sortir votre bac la veille ou suffisamment tôt, les horaires de collecte sont probablement différents de ceux pratiqués auparavant.

➤ **Et en cas de JOUR FERIE ?**

- Lorsque le jour férié est un lundi, mardi, mercredi ou jeudi : la collecte a lieu le lendemain.
- Lorsque le jour férié est un vendredi : la collecte a lieu la veille.

La période de juin à décembre 2019 constitue également une phase d'adaptation. Elle doit permettre à chacun de se familiariser progressivement avec le nouveau dispositif.

Vos « données de production » sont enregistrées (nombre de présentation de votre bac et poids des déchets ramassés). Elles permettront d'éditer une facture « à blanc » (ou « test ») en décembre 2019, pour vous indiquer combien vous auriez payé avec la redevance incitative, qui entrera en vigueur en 2020.

Dès à présent, adoptez les bonnes habitudes !

- **Présentez votre bac plein, autant que possible**, cela vous permettra de limiter le nombre de levées.
- **Déposez-y uniquement des déchets non recyclables** (en adoptant les gestes de réduction, de compostage et de tri), cela vous permettra de réduire le poids des déchets collectés.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes :

Service Environnement - 05.55.78.67.94 - environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr